

Recommandations de l'EDISCE pour la rédaction du manuscrit de thèse au format « article »

La rédaction du manuscrit de thèse se fera en suivant le cadre général tel qu'il a été approuvé par le CS-UJF du 21 avril 2006 et au conseil du collège doctoral INPG le 13 décembre 2006.

Concernant la rédaction des thèses sous format « article », **une demande argumentée** devra être formulée par le directeur de thèse au plus tard lors de l'inscription en troisième année.

Il faut obligatoirement qu'il y ait déjà au moins un article d'accepté au moment de l'envoi du manuscrit aux rapporteurs et donc au moins un article en révision mineure au moment de cette demande.

Pour la rédaction, il faudra particulièrement veiller à :

- la cohérence de forme de l'ensemble du manuscrit (cohérence au niveau du style, des notations, ...),
- la cohérence de fond : la lisibilité et la compréhension de l'ensemble en s'assurant qu'indépendamment du format de l'article, toutes les informations sont fournies avec un même niveau de détail (des annexes pourront être utiles à cet effet).

Les instructions suivantes doivent être respectées :

- 1) Le guide de lecture du manuscrit devra être particulièrement bien rédigé pour ne pas « perdre » les lecteurs et en premier lieu les rapporteurs qui auront à lire et relire des introductions, des contextes, etc... similaires dans les différents articles.
Les articles doivent être précédés, dans le mémoire de thèse, d'une présentation substantielle montrant comment ils s'intègrent dans le travail de thèse. Les chapitres décrivant les travaux expérimentaux semblent être les plus adaptables à ce format « article ».
- 2) Il est essentiel de préciser pour chaque article, le statut (en cours de rédaction, soumis, en cours de relecture (1^{er} ou 2^{ème} renvoi), ou accepté) et également l'implication du doctorant dans la rédaction et les travaux effectués.
- 3) Il est déconseillé de rédiger par un article, la partie traditionnellement consacrée à l'état de l'art et au positionnement de la problématique, sauf si cette revue a fait l'objet exclusivement d'une rédaction en tant que telle dans une revue.
- 4) Les parties nécessaires à la compréhension générale du mémoire mais qui ne peuvent pas paraître dans les journaux scientifiques soient fournies (techniques ou méthodes d'analyse spécifiques, données supplémentaires, etc.)

A titre d'exemple, l'EDISCE a reçu des retours de rapporteurs indiquant un bon niveau scientifique sur le fond de la thèse mais des critiques quant à la forme s'agissant de thèses au format « article ».

Pour vous aider dans la rédaction et éviter ces écueils, voici quelques retours significatifs :

«

Le manuscrit ne propose pas de chapitre récapitulatif « Matériel et Méthodes ». Le lecteur découvre l'ensemble de l'arsenal méthodologique très complet utilisé par la candidate au fur et à mesure de la lecture des publications. Un chapitre bien identifié sur la méthodologie aurait été un plus dans le déroulé du manuscrit, notamment pour comprendre les problématiques développées dans les publications.

»

«

Thèse très bien argumentée, très claire. Cependant, ce type de thèse avec une série d'articles dont la plupart ne sont pas encore publiés rend la lecture un peu ardue. Le morcellement du texte, par le passage de l'anglais au français ainsi que par le nombre considérable d'abréviations (C peut vouloir dire Complétives, Croyance, Contrôle, Caché, Connaissance, Compulsif et enfin Contenu) et les multiples · dans les mots sont autant d'obstacles à une lecture fluide.
Certaines images ne sont pas lisibles (278-280)

»

«

Les différentes parties du mémoire de thèse sont présentées au format article scientifique, avec la liste des auteurs, leurs affiliations, le résumé de l'étude, ainsi que le texte et la bibliographie sur lequel celui-ci repose. Cependant, la candidate ne mentionne aucunement l'état d'avancement du travail de publication de ces études. La présentation orale devra donc permettre de préciser (1) si chacun des articles a été soumis, (2) où en est le processus d'expertise de ceux qui l'ont été, (3) la nature des supports de publication envisagés, (4) si la candidate a pu recevoir des avis quant à la façon d'améliorer les travaux soumis ou ceux qui pourront en découler et (5) la façon dont celle-ci a prévu ou a d'ores et déjà intégré ces avis.

»